

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX

Le Nord de la France :

Trois mois 13 f.
Six mois 26
Un an 52

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

BUREAUX : Roubaix, Tourcoing.
Trois mois 12 f.
Six mois 23
Un an 44
L'abonnement continue, sauf avis contraire.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 4 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Launé-Bollier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal *l'Economie* ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 31 DÉCEMBRE 1869

Comme on le verra dans notre correspondance parisienne, il n'y avait rien de nouveau hier soir à Paris au sujet de la formation du ministère. On croyait cependant que le cabinet serait constitué au plus tard aujourd'hui.

Malgré les détails, en apparence positifs, donnés par quelques journaux sur l'entrevue projetée entre l'empereur d'Autriche et le roi Victor-Emmanuel, on croit que rien n'est encore arrêté à ce sujet.

Des lettres de Rome disent que les membres de l'Episcopat français qui assistent aux délibérations du Concile oecuménique ont renoncé à se fractionner en groupes différents. Les trois réunions qui s'étaient formées, l'une sous la présidence du cardinal de Bonnehose, la seconde sous celle du cardinal Mathieu, et la troisième sous celle de Mgr l'évêque d'Orléans, tendent à se dissoudre et à se réunir sous la direction de l'archevêque de Rouen.

La Congrégation générale du Concile tenue le 28 décembre à Saint-Pierre, a duré cinq heures et demie. Sur treize orateurs qui avaient demandé la parole, cinq seulement ont pu parler à cause du défaut d'acoustique de la salle. L'assemblée s'est occupée de la philosophie hétérodoxe.

En Allemagne la politique sommeille ; seuls, les États du midi continuent à agiter, en proie à des tiraillements dont nous avons fait connaître le caractère.

Cette agitation se remarque surtout en Bavière, où règnent, comme nous l'avons dit, deux courants d'opinions très-différents. L'un, représenté par le prince de Hohenlohe, est tout disposé à favoriser la politique prussienne ; l'autre, qui a pour lui la majorité du Parlement, reste dévoué au maintien de l'autonomie bavaroise. Le prince de Hohenlohe ne travaille qu'à jeter son pays dans les bras de la Prusse. On le dit décidé en ce moment à tenter un dernier effort, soit en essayant un coup d'Etat, soit en dissolvant le Parlement.

Dans le Wurtemberg, les partis s'unissent pour évincer les progressistes prussophiles de la Chambre. Deux élections supplémentaires qui viennent d'avoir lieu en sont un témoignage éclatant. Dans le collège de Riedlingen, un démocrate, M. Wolbach, a été élu grâce à l'appui des catholiques ; à Gmünd, un catholique, M. de Wiest, conseiller à la cour suprême de Stuttgart, a passé avec l'appui des démocrates.

Le journal officiel de Vienne annonce le dénouement très-prochain de la crise ministérielle. Le projet d'ajourner la solution jusqu'après le débat sur l'Adresse a été abandonné et la décision de la couronne sera connue incessamment.

Les nouvelles de Dalmatie continuent à être excellentes. Chaque jour, il y a à enregistrer une soumission d'un des districts insurgés. La rigueur de la saison, le manque de vivres sont les auxiliaires puissants de l'œuvre de pacification. La sagesse de l'administration autrichienne fera en sorte que cette soumission forcée reste un fait définitivement acquis.

Un journal de Berlin dont les attachés ministériels sont connus, la *Correspondance provinciale* s'exprime ainsi dans sa revue des événements de l'année que nous venons de traverser :

« La situation de l'Europe a partout un caractère nettement pacifique. La politique de tous les gouvernements est dirigée sincèrement dans le sens du maintien de la paix. La confédération de l'Allemagne du Nord s'est mise dès le prin-

cipe, sans arrière pensée, à l'œuvre de sa réorganisation et son attitude est une garantie de la paix du monde. »

Après de pareilles déclarations, la Prusse n'a plus qu'à prendre l'initiative d'un désarmement. Y songe-t-elle ?

J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, jeudi 30 décembre.

On assure que le cabinet est constitué et que samedi, au plus tard, le *Journal officiel* contiendra la liste des nouveaux ministres ; voici d'après les on dit comment elle serait composée :

- M. E. Ollivier — intérieur et cultes ;
- M. Magne — finances ;
- M. Rigault de Genouilly — marine ;
- M. Lebeuf — guerre ;
- M. Segris — justice ;
- M. Louvet — agriculture et commerce ;
- M. Mége — travaux publics.
- M. de Chasseloup-Laubat — Affaires étrangères.
- M. Maurice-Richard — instruction publique.

Il y aura donc deux ministres de moins dans le nouveau cabinet. Au lieu d'un ministre pour diriger les services de la maison de l'empereur, il n'y aura plus qu'un surintendant, et M. de Parieu, président au Conseil d'Etat, n'aura pas rang de ministre.

Il est vrai que des propositions ont été faites personnellement à plusieurs membres du centre gauche ; mais il semble que ces démarches n'aient été faites que pour la forme, car les refus étaient connus d'avance.

Quoique plusieurs des anciens ministres conservent leurs fonctions, on peut dire que nous allons avoir un ministère centre droit. C'est de ce côté qu'est en ce moment la majorité. Il n'est pas difficile de prévoir que par une pente plus ou moins rapide elle inclinera vers le centre gauche. Cette compétition des deux centres nous transportera tout de suite en plein régime parlementaire, puisque la lutte s'engagera entre deux partis, également dynamiques, mais divisés sur l'extension plus ou moins grande des libertés politiques. Selon les incidents, de la lutte, le pouvoir devra appartenir tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et il en résultera cet avantage que les dissentiments des partis rouleront sur des questions de pratique et non pas sur le principe ou l'existence du gouvernement.

Il est facile de constater que l'opinion fait bon accueil à cette inauguration d'une ère constitutionnelle. Sans doute on entend formuler la crainte que les nouveaux gouvernants ne soient pas à la hauteur de leur tâche, mais ce sentiment de défiance assez naturel ne s'applique pas aux institutions, et l'on espère qu'elles seront plus fortes que les hommes. On peut dire même que depuis l'établissement de l'Empire, l'année 1869 est celle qui aura le mieux fini et qui léguera à sa remplaçante les plus belles espérances de paix à l'intérieur et à l'extérieur.

Quant à M. E. Ollivier personnellement, on peut dire que l'opinion se montre vis-à-vis de lui pleine de bonne volonté. Il est arrivé par le talent ; c'est un honnête homme ; on attendra des actes pour le juger.

On ne connaît que dans la soirée le verdict du jury concernant Troppmann. L'attitude de l'accusé est complètement modifiée aujourd'hui. Dès son arrivée on a pu constater sa pâleur, son abattement, et quand M. Lachaud a commencé sa plaidoirie, il s'est mis à pleurer abondamment. Il n'est pas probable que l'affaire soit renvoyée à une autre session des assises.

Ce soir on parle d'une manifestation que les députés se proposeraient de faire le 1^{er} janvier aux Tuileries. — M. Magne se retirerait définitivement. — L'Empereur, à la réception du 1^{er} janvier adresserait quelques paroles énergiques à l'ambassadeur de Prusse.

Hier après la clôture de la Bourse, on avait demandé la rente à 73 fr. ; mais

l'ouverture n'a pas confirmé cette hausse posthume et nous ouvrons à 72.80, mais comme il y a un grand intérêt à ce que les cours ne fléchissent pas trop pour la réponse des primes, qui a lieu demain, les demandes ont reparu sur les bas cours, jusqu'à 72.95, cours infranchissable, et l'on est retombé à 72.85 en clôture.

Les autres valeurs sont assez faibles, hors l'autrichien très demandé à 842. — Nous remarquons aussi d'assez nombreuses réalisations sur les obligations de chemins de fer français et étrangers. La hausse du Foncier paraît épuisée ; d'ailleurs il n'y aura bientôt plus que du Foncier nouveau, la plupart du Foncier ancien ayant à peu près tout souscrit.

CELLIER.

M. de Falloux vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs de la première circonscription de la Vendée :

Messieurs les électeurs,
Je veux l'ordre, la paix et la liberté. Je veux obtenir ou consolider sans violence, sans perturbation, ces trois éléments de toute prospérité nationale. J'ai toujours mis, ma vie en fait foi, l'intérêt public au-dessus de l'esprit de parti. Aujourd'hui, plus que jamais, je crois que nous devons tous nous appliquer, nous attacher à la réconciliation sincère, à l'union loyale de tous les hommes animés d'un vrai patriotisme.

Le Corps législatif sorti du scrutin de 1869, s'est efforcé de mettre la France en possession d'elle-même ; c'est la France tout entière, sans exception, sans exclusion de personnes, qui doit aider ou presser le gouvernement et les divers corps de l'Etat dans ce grand mouvement national. On nous a sans cesse parlé des institutions libérales, on nous en a presque toujours éloignés. Il faut à cette heure que ces institutions sortent de la sphère des fictions et des vagues promesses. Ce sont les lois, ce sont les prodigalités du pouvoir sans limite et sans responsabilité, qui amènent les révolutions ; ce sont, croyez-le bien, les contrôles permanents et sérieux qui, en prévenant les abus, en assurant les économies, conjurent seuls les révolutions.

Ce n'est pas, messieurs, un étranger à votre pays qui vous adresse ce langage. Je suis étroitement uni à vos intérêts, et mes préoccupations habituelles sont celles de la plupart d'entre vous. Profondément dévoué à l'agriculture, je connais ses besoins, je n'ignore pas les souffrances de l'industrie et des classes ouvrières, et j'ai hautement exprimé leurs griefs dans l'enquête agricole. C'est vous dire en même temps à quel point je suis l'adversaire de la nouvelle loi militaire dont l'application prolongée, désolant vos familles, dépeuplerait vos campagnes.

Quant à ma sympathie pour l'enseignement populaire, nul n'en pourra douter, si on me fait l'honneur de lire, dans la loi de 1850, ce que j'ai fait pour l'amélioration du sort des instituteurs primaires et pour la liberté d'enseignement à tous les degrés.

Je n'ai pas défendu avec moins d'énergie les libertés religieuses, et je défendrai encore parce que, à notre époque, la liberté religieuse, comme la liberté politique, est le plus sûr rempart de la dignité et de la sécurité des consciences.

Hésitais, messieurs, à poser de nouveau ma candidature au milieu de vous, et j'ai résisté d'abord aux instances qui m'étaient faites. Je cède cependant, parce qu'on m'assure que mon nom pourrait être adopté comme un trait d'union entre des opinions généreuses qui ont compris que nos vieilles dissidences n'ont plus de raison d'exister, qu'elles ne sont plus que l'épave sans motif des forces vives de la nation et le péril de la Société.

Si ces sentiments vous inspirent en effet, messieurs, j'ose vous affirmer qu'ils auront en moi un représentant convaincu, éprouvé et fidèle.

A. DE FALLOUX.

Ancien représentant du peuple, ancien ministre de l'instruction publique.

27 décembre 1869.

Nous lisons dans le *Journal de Paris* : « Nous aurions souhaité, nous souhaiterions jusqu'au dernier moment, une transaction entre le centre droit et le centre gauche. Notre rôle est de la conseiller et, en attendant, de rétablir le récit exact des négociations qui ont eu lieu, quelquefois involontairement altéré par des journaux qui ne contiennent peut-être pas toujours assez leurs renseignements. »

nal officiel la lettre de l'empereur à M. Emile Ollivier, personne ne doutait plus que l'honorable député du Var, aussitôt la session extraordinaire close, ne fût choisi par l'empereur pour former un ministère. M. Emile Ollivier, dès ce moment, ne cachait pas que la mission qui ne serait donnée ou dont il se chargerait, consisterait à former un ministère centre droit. On se rappelle la publication d'un article du *Peuple français*, rédigé dans ce sens. Une première démarche, faite par M. Emile Ollivier, auprès de M. Buffet, quelques jours avant la lettre, attestait dans M. Emile Ollivier ces dispositions d'esprit. Cette démarche a eu pour objet précisément d'informer M. Buffet que le ministère que M. Ollivier était chargé de composer serait exclusivement formé avec le centre droit et de le prier de vouloir bien intervenir auprès des membres du centre droit qui ont le plus d'affinités avec lui, notamment MM. de Talhouët et Segris, pour les exhorter à accepter les portefeuilles qui leur seraient offerts.

Après la publication de la lettre impériale, M. Emile Ollivier a revu M. Buffet, et cette fois il lui a offert d'entrer dans le cabinet qu'il était officiellement chargé de former. M. Buffet n'a point, comme semblait le croire quelques journaux, opposé à cette proposition un refus pur et simple ; il ne l'a nullement décliné en termes absolus. Il s'est borné à répondre qu'il ne pouvait entrer seul de son groupe dans un cabinet parlementaire, et il a demandé comme condition préalable à son acceptation, qu'une offre semblable à celle qui lui était faite, serait adressée à M. Daru. M. Emile Ollivier aurait alors répondu qu'il ne lui paraissait pas possible d'admettre ou de faire accepter par l'empereur l'entrée simultanée de deux membres marquant du centre-gauche dans le cabinet. M. Buffet a alors répliqué que s'il ne devait entrer dans le cabinet qu'un seul membre du centre-gauche, il était plus naturel de s'adresser à M. Daru auquel la Chambre avait offert un témoignage éclatant de sa confiance, en le portant à la vice-présidence. Et tout aussitôt, loin de vouloir entraver l'œuvre de son collègue, M. Emile Ollivier, dit s'être offert à faire et à faire une démarche auprès de M. Daru pour le décider à entrer dans le cabinet.

Somme toute, l'honorable député du Var n'a fait que des démarches individuelles auprès de tel ou tel membre du centre gauche, il n'a point réuni les membres marquant du centre gauche pour discuter avec eux soit le programme, soit la composition du cabinet. Il est à croire que si M. Emile Ollivier avait cru devoir suivre cette dernière voie, on serait arrivé plus aisément à s'entendre.

C. LENTILLAC.

Petite Chronique.

On nous communique une lettre, fort intéressante écrite par M. Michel Chevalier, à la suite du jugement rendu en 1832 dans l'affaire des Saints-Simoniens.

Dans cette lettre, datée de Ménilmontant le 31 août et adressée au rédacteur du *Courrier français*, celui qui devait être plus tard le négociateur du traité de commerce s'exprimait ainsi :

« Notre doctrine morale, c'est que l'influence de la beauté et des plaisirs des sens, influence immense qui, aujourd'hui est toute démoralisante, peut et doit être employée à moraliser. Nous pensons que la beauté et ses plaisirs cessent d'être des causes de perdition et deviendront un jour un puissant levier de civilisation et de progrès pour les hommes et pour les femmes. — Nous le croyons de toutes nos forces et nous consacrons notre vie à le faire sentir à autrui. »

Il faut reconnaître que l'homme qui professait de semblables doctrines n'était pas de taille à se mesurer avec les Colden et les Bright, pour traiter la question économique, qui demandait avant tout un esprit pratique et sérieux.

Le 29 décembre, le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, a baptisé au palais Farnèse, à Rome, la princesse Christine de Naples. Le cardinal ministre Antonelli représentait à cette cérémonie le Pape parrain. L'impératrice d'Autriche représentait l'impératrice douairière marraine. Environ quatre cents notabilités napolitaines de Rome, Naples et Paris assistaient à la cérémonie, avec les prélats et la garde du Pape.

La dépêche qui nous transmet ces détails, nous informe également que, par suite des pluies, le Tibre commence à déborder dans les bas quartiers de Rome. On aperçoit la neige sur les montagnes, mais le temps paraît vouloir se remettre au beau. De nombreux étrangers sont attendus dans la Ville éternelle.

Une seconde dépêche du 30 nous informe que le Pape a envoyé à la reine de Naples, à titre de cadeau de baptême, une pelisse brodée d'or, aux armes de la reine et un canot entouré de rubis.

A la cérémonie du baptême, ont assisté vingt-deux princes et princesses de la famille royale de Naples, le duc de Parme, le grand-duc de Toscane, les ambassadeurs d'Autriche et de Bavière, quatorze cardinaux, et plusieurs nobles personnages venus de Naples.

Hier on lisait dans les *Débats* : « La crise ministérielle peut durer plus qu'on ne pense, comme aussi il est possible qu'elle se termine assez promptement. »

Depuis longtemps nous n'avions rien vu de si profond en fait de prophétie politique. Après cet effort de méditation, le *Journal des Débats* a dû prendre du repos. Ce matin il ne dit rien.

EDMOND DUVAL.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Présidence de M. le Conseiller Thévenin

Audience du Jeudi 30 décembre

Affaire TROPPMANN

Huit Assassins. — Vols et faux en écriture

Cette audience menace d'être des plus chaudes sous un certain rapport. Ce matin, à 7 heures, un groupe très-considérable de curieux qui attendait sur le Boulevard du Palais que les portes du porche fussent ouvertes, s'est précipité au pas-gymnastique vers le grand escalier et a pénétré dans la première galerie du Palais. Les gardes et les gendarmes ont vigoureusement repoussé ces curieux un peu trop violents.

Ceci a été un avis qu'il fallait prendre des précautions contre l'envahissement de la foule. Aussi a-t-on augmenté le nombre des agents de police ; on ne laisse entrer les curieux qu'un à un et dès qu'il y a un groupe de formé, au bas de l'escalier de la cour d'assises, les agents qui livrent passage. Voilà pour le public debout. Quant aux personnes qui ont des billets, on les conduit jusqu'aux premières marches de l'escalier ; elles rencontrent une barrière de sergents de ville plus solide qu'une barrière de fer. On montre son billet, un sergent de ville se déplace, comme une porte qui s'ouvre, et on gravit l'autre travée de l'escalier. Parvenu au palier, à la porte d'entrée de la cour, le spectateur se trouve entre les deux têtes de gorgone en bronze qui font leur épouvantable grimace, et là un agent peu mythologique demande le billet qu'il contrôle. Si un rédacteur se présente le nom de son journal est aussitôt inscrit sur une feuille.

Voilà bien des précautions, cependant la salle est en proie à la plus grande agitation et, il faut le dire, à un désordre infernal. Bon nombre de dames sont debout et implorant les agents pour avoir le plus petit des tabourets. A la cour de Louis XIV, les tabourets n'étaient pas recherchés avec plus d'ardeur. Quelques rédacteurs déjà fort serrés, ont pitié des dames debout et en reçoivent à leur banc.

Il circule dans la salle une brochure intitulée *Etude medico-légale sur Troppmann* par le docteur Amédée Bertrand. On dit que M. Lachaud en fera usage dans sa plaidoirie.

A onze heures, la cour n'est pas encore annoncée, Troppmann est amené. Tout le monde se lève comme si un grand personnage fait son entrée. Il est fort pâle aujourd'hui, et sa barbe qui était imperceptible, se voit maintenant par le contraste.

A onze heures 10 minutes, la cour reprend ses sièges et l'audience est ouverte.

Un des témoins vient, au nom de tous les autres, réclamer des places.

M. le président donne l'ordre à un audientier de leur trouver un banc, mais il n'y a nulle part une place de libre, et ces témoins sont obligés de se refouler dans un couloir et de rester debout.

M. le professeur Roussin est appelé, et il fait son rapport sur ses expériences chimiques.

J'ai été commis pour examiner des habits appartenant à l'accusé. J'ai fait l'examen d'une chemise. Elle portait de nombreuses taches de sang, notamment au poignet gauche et au poignet droit. Là dessus, il n'y a pas de doute possible : ces taches étaient des taches de jaiillissement, dissimulées par des groupes et qui ne pouvaient provenir de contact. De plus, il existait sur la chemise des taches d'essuier.

Le pantalon avait au genou une tache très-grande et très-épaisse, sine et d'huile ; mais dans la poche, j'ai retrouvé des traces de sang. J'ai examiné ensuite un gilet qui avait des traces de sang. Les taches étaient fines et disséminées sur une grande surface.